

puis-je lui demander s'il serait possible d'obtenir une réponse aux deux questions bien simples que j'ai posées? Ou la chose est-elle impossible?

M. Walker: Non, ce n'est pas impossible, mais ce n'est pas non plus possible en ce moment. Il m'est impossible de séparer tous les postes énumérés à la page 383 sous le titre administration générale et de dire combien de personnes font principalement partie du personnel du premier ministre et combien font partie du personnel du Conseil privé. Je répète ce que disait tout à l'heure le président du Conseil du Trésor, il y en a qui font partie des deux effectifs. Je suis heureux de pouvoir fournir cette réponse au sympathique député d'Annapolis Valley; j'espère qu'il sera assez aimable pour nous donner le temps de nous procurer le renseignement qu'il désire et qu'il laissera d'ici là adopter le budget. Je veillerai à ce que le renseignement détaillé qu'il désire lui soit fourni.

M. Nowlan: Cela prouve combien le secrétaire parlementaire est compétent et aimable; sa proposition me fait plaisir. Quant à savoir si elle sera trouvée acceptable par le député de Winnipeg-Nord, c'est autre chose.

Mr. Orlikow: Je ne voudrais pas prolonger indûment le débat. J'ai jeté un coup d'œil sur le communiqué que m'a fait tenir le secrétaire parlementaire. On y trouve inscrits 17 ou 18 emplois. Je pense qu'il y a environ une vingtaine d'employés au bureau du premier ministre. J'aimerais que, dans une déclaration—une déclaration et non un communiqué—venant de quelqu'un qui représente le premier ministre, on nous dise tout d'abord de combien d'employés se compose le personnel du bureau du très honorable représentant. J'établis une différence entre ces personnes—et ce disant je ne vise personne—et le personnel du Conseil privé qui se compose, je suppose, de fonctionnaires permanents, quel que soit le premier ministre en fonction. J'aimerais savoir à combien se chiffrait le personnel du bureau du premier ministre en 1967 et s'il y a une différence avec celui de 1968. J'aimerais savoir qui sont ces gens, en quoi consistent leurs états de service et qualifications et surtout—chose importante à mes yeux—quelles sont leurs responsabilités. Je n'exige pas qu'on me donne cela aujourd'hui même, un vendredi après-midi. Mais il nous faudra, à un moment ou l'autre, envisager les changements qui surviennent dans le gouvernement et les répercussions du rôle de plus en plus important du bureau du premier ministre actuellement, comparativement à l'époque où M. King travaillait en compagnie d'une secrétaire ou deux.

[M. Nowlan.]

[Français]

M. Rondeau: Monsieur le président, je ne voudrais pas faire de remarques trop élaborées, mais j'aimerais quand même poser des questions au président du Conseil du Trésor (M. Drury) à propos de...

M. Stewart: Je m'excuse, monsieur le président, mais il me semble que le député de Champlain (M. Matte) n'a pas terminé son exposé. Il attend seulement une réponse de l'honorable secrétaire parlementaire.

Cependant, j'aimerais bien, avec votre permission, lui poser une question.

M. le vice-président suppléant (M. Richard): Je voudrais rappeler à l'honorable député de Cochrane (M. Stewart) que c'est au président du Conseil du Trésor de décider s'il doit répondre à la question et, en attendant la réponse à la question, je suis d'avis que le débat devrait se continuer, quitte à revenir à la réponse lorsque le président du Conseil du Trésor sera prêt à la donner. C'est pourquoi j'ai accordé la parole au député de Shefford.

M. Rondeau: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor ne pourra probablement pas répondre à toutes les questions que je veux lui poser, mais il pourra s'enquérir.

Pour ce qui est du crédit n° 1, sous la rubrique «effectif constant», nous voyons que sept employés sont affectés à l'entretien et à l'administration de la résidence du très honorable premier ministre. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire plus tard, s'il ne peut le faire maintenant,—et je ne demande pas cela avec l'intention de censurer—quel est l'emploi exact de chacun de ces sept employés?

Au poste n° 5, nous voyons qu'en 1967-1968, un montant de \$15,000 était affecté au traitement des ministres sans portefeuille, alors qu'en 1968-1969, ce même crédit s'élève à \$27,000, soit une augmentation de \$12,000. J'aimerais obtenir des explications quant à la cause de cette augmentation de \$12,000.

J'aimerais également avoir des renseignements au sujet du poste suivant:

Indemnité à l'ancien premier ministre, \$16,667.

Le ministre pourrait-il nous donner une réponse à cette question-là?

Je pourrais peut-être poser immédiatement une question relative au crédit n° 10,

Traitements et salaires...

où l'on voit une jolie somme de...

\$1,842,500

et

Services professionnels et spéciaux, \$982,300.